

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11/09/2015

Dossier complet le

11/09/2015

N° d'enregistrement

2015 - 0516

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT - HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT MOTO CROSS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL CPMDH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe HAUQUIER

RCS / SIRET

51499690900016

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
44	Pratique de sport ou loisirs motorisés Tout aménagement de moins de 4 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Mise en conformité et homologation de la structure existante depuis Juin 2002:
parcelles concernées: 38-39 Surface: 11858m²

4.2 Objectifs du projet

homologation du circuit de moto cross existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le circuit concerné se situe sur les parcelles 38-39

Il se positionne au nord d'une parcelle plus grande dans un ancien camping communal destiné aujourd'hui à accueillir des centres de loisirs et sociaux pour l'initiation au Quad sur un terrain éducatif existant non concerné par la présente demande. Diverses structures sont également présentes sur le site tels des sanitaires - Club House - Locaux techniques - espaces de stationnements....

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS D'AMENAGER

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Homologation d'un circuit existant et labellisation de l'école de pilotage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue des Essarts
59360 LE CATEAU Cis

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 31' 27" E Lat. 50° 5' 24" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage de la pratique de moto cross - Activité pédagogique délivrées par un encadrement diplômé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

ZONE UDb (pe) du 14 Septembre 2012 modification approuvée

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	voir attestation du voisinage ci-jointes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispense d'étude d'impact: diverses procédures de protections sont mises en oeuvre:

structure existante depuis Juin 2002 avec l'accord de l'autorité municipale

Plantation d'un rang d'arbres et d'arbustes en limité Nord identique à la limite Est déjà réalisée.

Fonctionnement interne:

Toutes les motos nécessaire à la pratique du sport concerné sont toutes acheminées sur le site par camions ou plateaux

Les motos à l'arrêt sont toutes stationnées sur des tapis environnemental avec récupération éventuelle d'hydrocarbure.

Pas de stockage de carburant sur le site

Fonctionnement de l'établissement en dehors des heures d'ouverture du collège voisin

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	notice descriptive: rubrique 4.4.1
	Attestation de voisinage : rubrique 6.1
	Certificat professionnel : rubrique 4.4.2

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



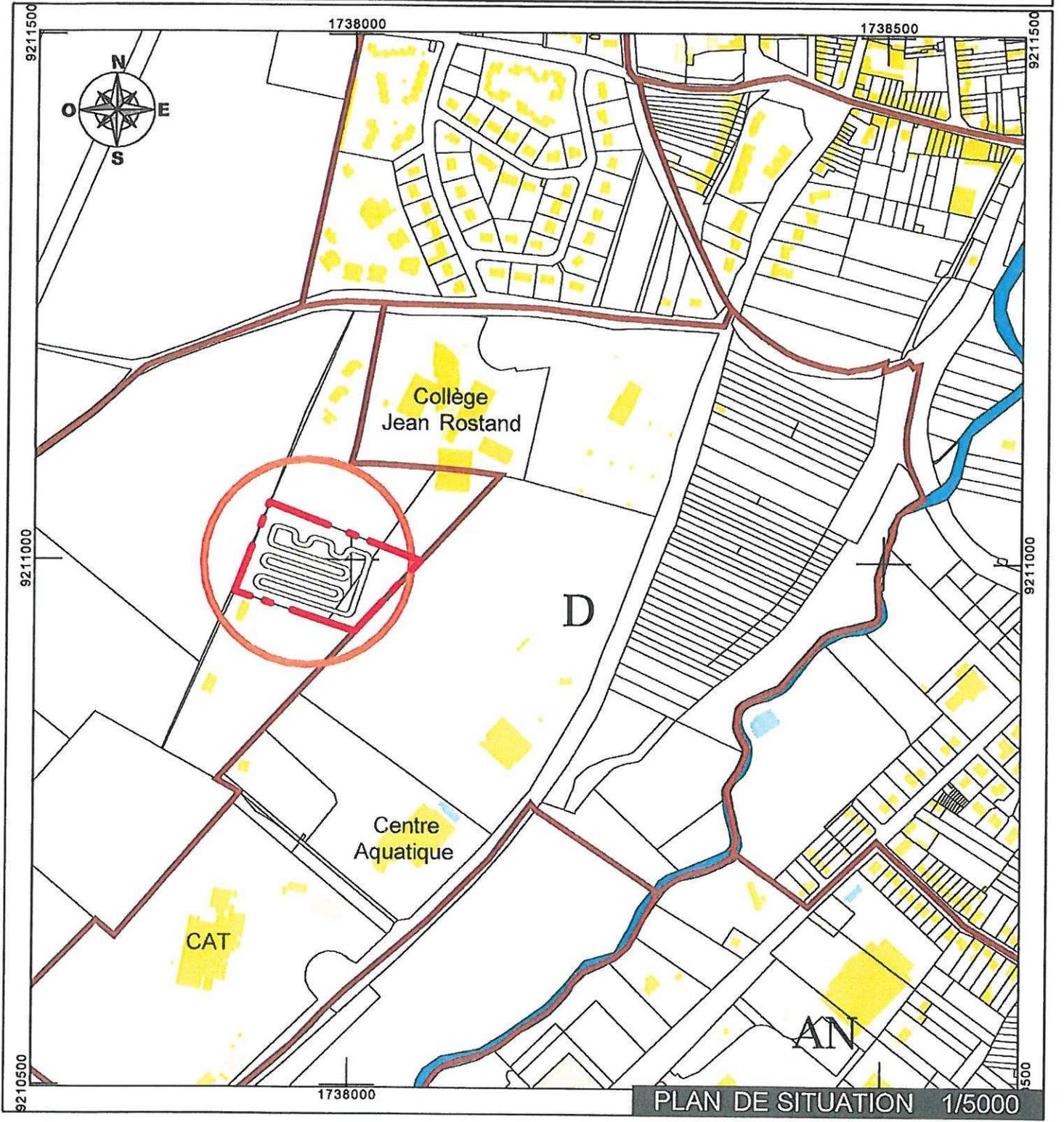
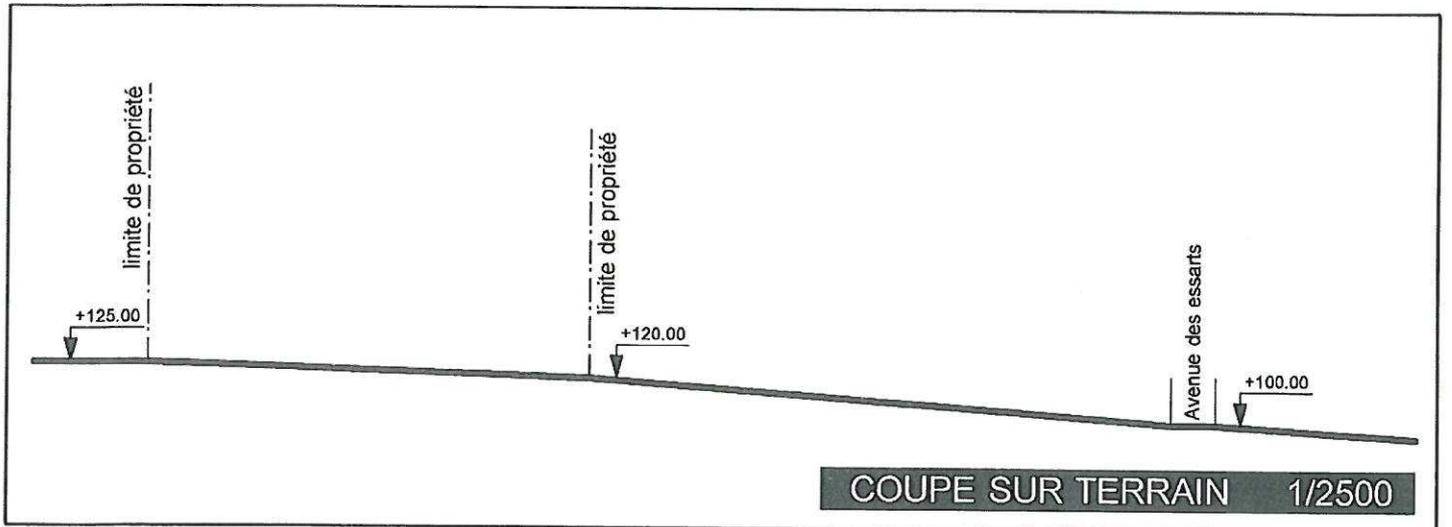
Fait à

LE CATEAU CAMBRESIS

le,

07/09/2015

Signature



Département :
NORD

Commune :
LE CATEAU CAMBRESIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau 59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 -fax 0327146680
plgc.nord-
valenciennes@dgifp.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 06

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 02/09/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

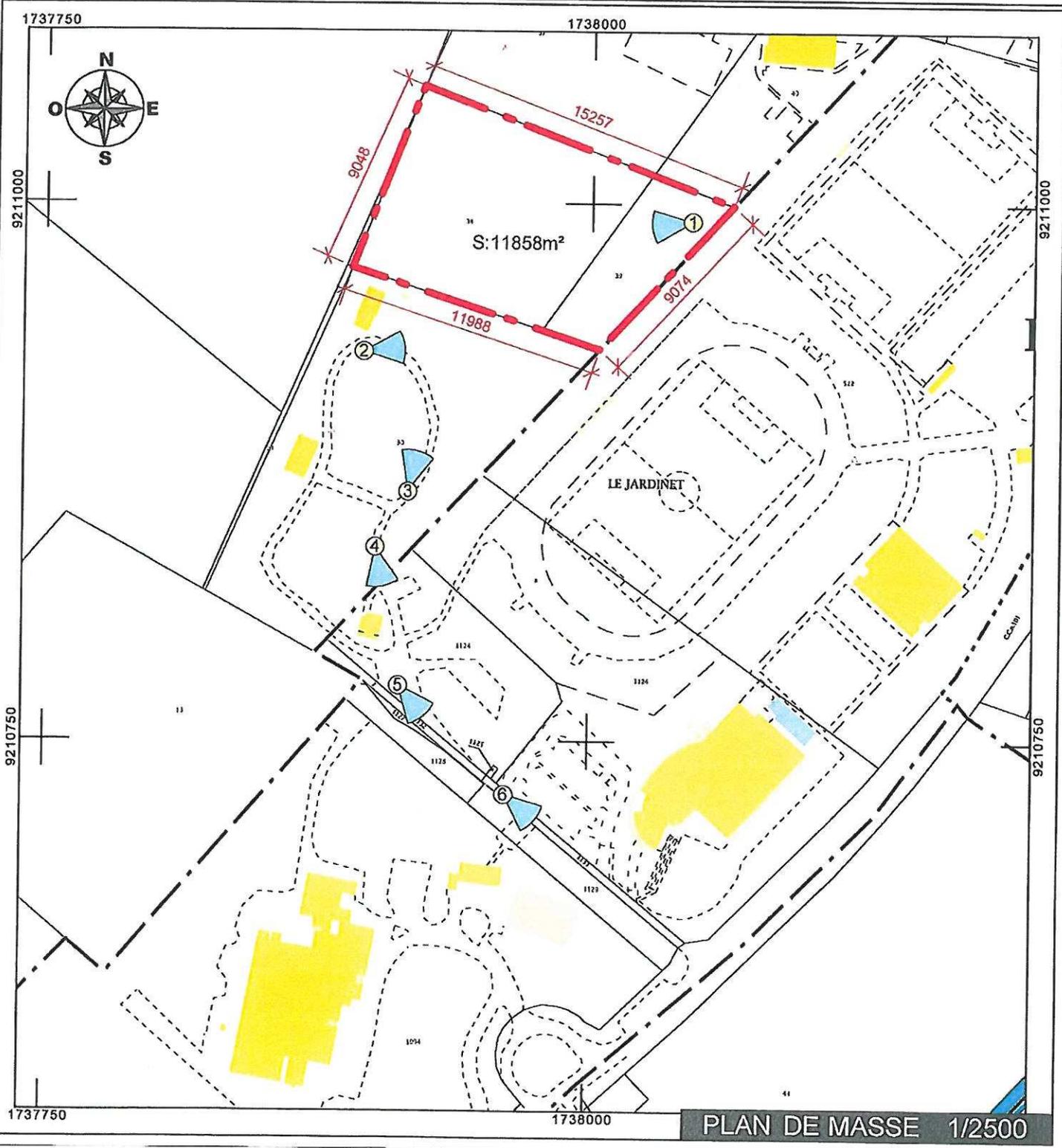




PHOTO n°1

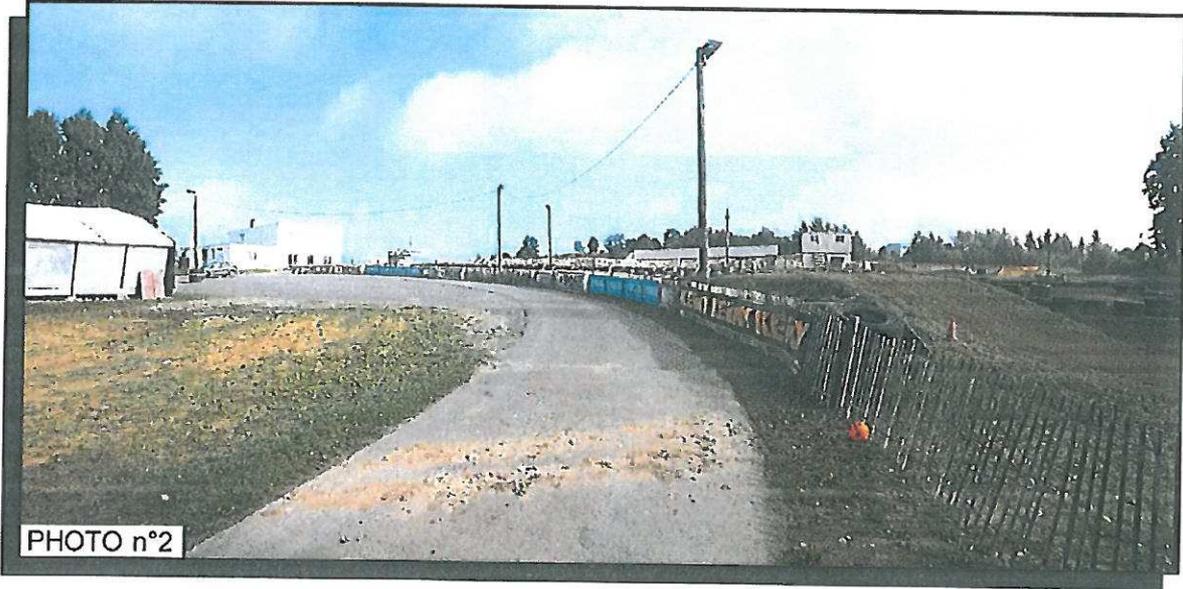


PHOTO n°2



PHOTO n°3



PHOTO n°4



PHOTO n°5



PHOTO n°6

Département :
NORD

Commune :
LE CATEAU CAMBRESIS

Section : YS
Feuille : 000 YS 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/09/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

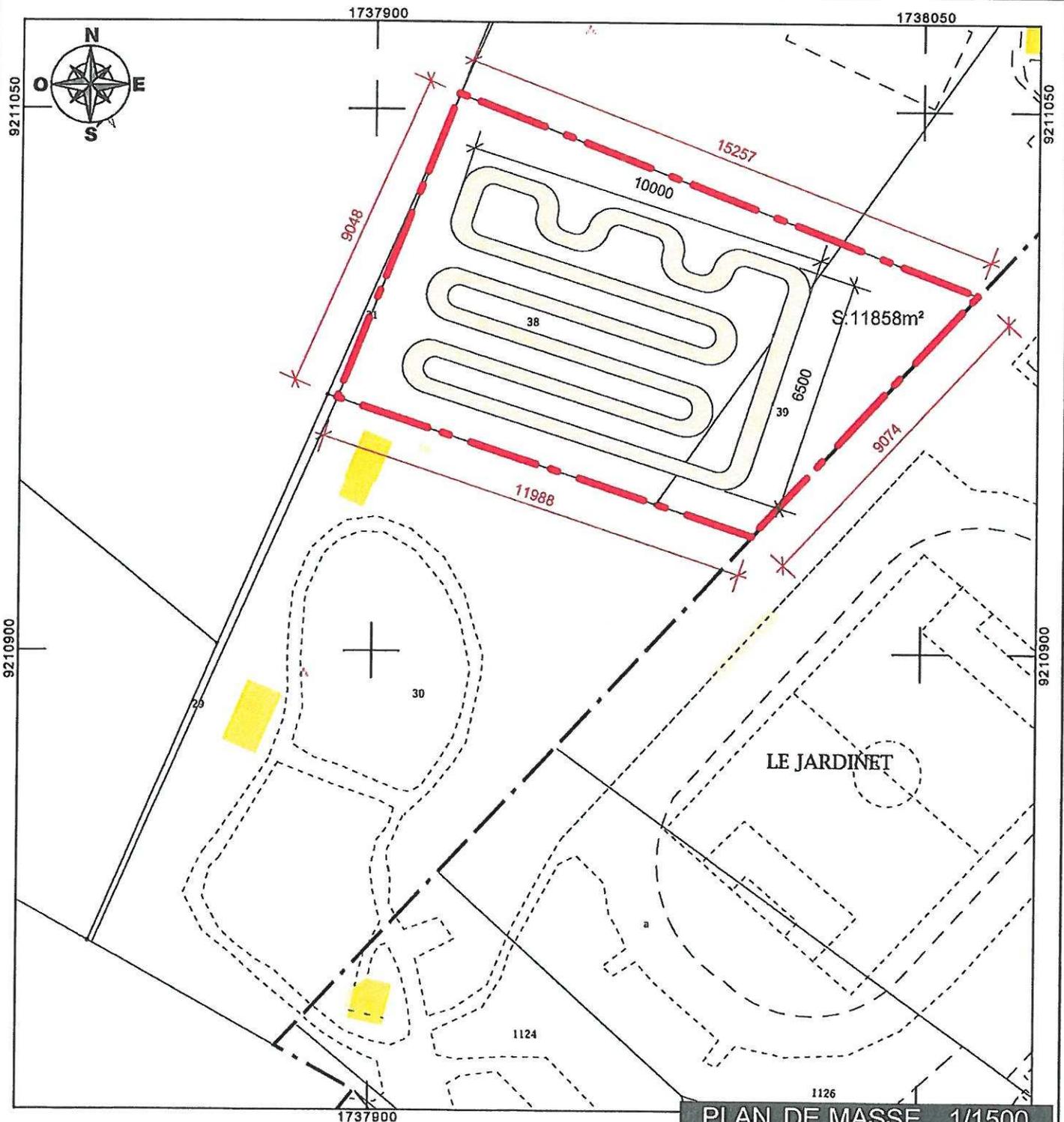
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul
Follereau 59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 - fax 0327146680
ptgc.nord-
valenciennes@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



SARL CPMDH

Avenue des essarts

59360 LE CATEAU CAMBRESIS

NOTICE DESCRIPTIVE

L'activité actuelle de l'école de pilotage se situe en sortie de ville dans une zone d'extensions urbaines périphériques de la commune où la densité est moins importante (ZONE UD)

Les principales constructions environnantes accueillent des activités diverses :

- Un centre aquatique au Sud
- Un collège à l'Est
- Un centre d'adaptation par le travail à l'Ouest

La première habitation se situe à 270m du site

Le terrain est actuellement aménagé dans l'ancien camping municipal pour recevoir depuis juin 2002 une école de pilotage motos cross. Il accueille ponctuellement des centres de loisirs et sociaux pour l'initiation au Quad.

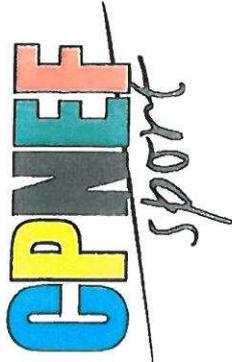
Il est constitué d'un ensemble de fonctions :

- Un terrain constitué de bosses en terre pour la pratique du sport moto cross de 6500m² objet de la présente demande sur les parcelles cadastrées 38 et 39
- D'un terrain éducatif secondaire en terre pour l'initiation aux Quad
- Un bâtiment type club house
- Un bâtiment comprenant l'ensemble des sanitaires et locaux techniques
- Espaces divers de stationnement

L'activité vient de recevoir l'homologation de la Fédération Française de Moto et l'objectif du projet est de finaliser l'homologation et la labellisation de l'école de pilotage auprès de la Préfecture.

OBJET : Disposition pour assurer la sécurité des personnes et la tranquillité publique

-
- Présence d'une ligne téléphonique au niveau du bâtiment central
-
- Présence d'un local infirmerie équipé d'un kit premier secours
-
- Un axe rouge de 5m au tour du circuit
-
- La présence de 3 extincteurs
-
- Les habitations les plus proches se situent à environ 270
-
- Pas de spectateurs, juste les accompagnants des pilotes
-
- Horaires d'ouverture :
- période scolaire : les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
-
- vacances scolaires : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
-
- Le circuit est ouvert que pour donner des cours de moto encadré par une personne diplômé (CQP initiateur moto, BEES) et non en accès libre



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
Initiateur en motocyclisme

N° **IM-13-00009-00**

La Fédération Française de Motocyclisme
organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification,



- vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,
- vu la délibération de la CPNEF sport du 15 décembre 2010 portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le **21 juin 2013** à **Paris (75)**

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,
le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Initiateur en motocyclisme.

à **Monsieur Christophe HAUQUIER**

né(e) le **29 septembre 1976**

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement du motocyclisme.

Fait à Paris, le **26 juin 2013**

Pour la CPNEF sport,
la Présidence

Michel LARMONIER
Président

Dominique QUIRION
Vice-président

Pour la FFM
le Président

Jacques BOLLE

Le titulaire

ATTESTATION DE MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PRATIQUE

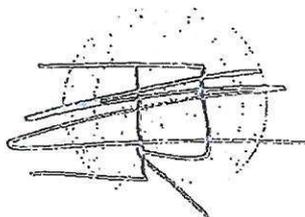
Par la présente et au regard des éléments transmis par le CPMDH, le 04/05/2015 par Monsieur Christophe HAUQUIER, la Direction des Sports et de la Réglementation de la FFM confirme que les aménagements demandés par l'expert sécurité FFM le 29/07/2015 pour la mise en conformité de la piste, ont bien été réalisés sur le circuit du Cateau Cambresis.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris

le 5 août 2015

Signature + Cachet FFM



ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Les présentes règles techniques et de sécurité sont édictées par la Fédération Française de Motocyclisme en application de l'article L 131-16 du code du sport et conformément aux articles R 331-18 à R 331-45 de ce même code.

Elles ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des activités "éducatives", telles que définies à l'article 1, organisées sur le territoire français par tout organisateur relevant ou non de la fédération délégataire.

Nota : Les présentes règles ne peuvent en aucun cas être appliquées pour l'organisation d'entraînement à la compétition, de compétition ou de toute autre forme d'activité à caractère compétitif. Pour ces formes de pratique, il convient de se reporter aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline correspondante.

Les règles techniques et de sécurité "éducatives" définissent des dispositions communes à l'organisation d'activités éducatives quelle que soit la discipline. L'âge de pratique et le type de machine utilisée sont spécifiques à chaque discipline concernée.

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Les séances éducatives sont organisées sous forme de créneaux d'enseignement au cours desquels les éducateurs proposent aux nouveaux pratiquants des situations pédagogiques variées en référence aux disciplines motocyclistes et qui conduisent notamment à la délivrance du certificat d'aptitude au sport motocycliste (CASM).

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur circuits ou terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels constituent les objectifs prioritaires de la pratique éducative.

Il est recommandé de ne pas organiser des séances éducatives dans le même temps et sur le même site de pratique que des entraînements.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE SPORTIVE

Dans le but de former les jeunes pilotes aux pratiques de compétition, il peut être organisé des "activités de découverte sportive", selon les dispositions suivantes :

- Les pilotes, âgés de 6 ans et plus, doivent avoir satisfait à un test défini par la fédération ayant reçu délégation du ministère chargé des sports pour l'organisation du sport motocycliste,
- Les pilotes doivent porter les équipements définis dans les RTS de la discipline concernée,
- Les machines autorisées sont de type éducatif en moto solo ou en quad, d'une cylindrée de 50 cc et/ou d'une puissance maximale de 8 CV, ou 5888 watts pour les machines à moteur électrique
- Il est interdit de faire participer simultanément des motocycles solos avec des véhicules à 3 ou 4 roues,
- La ligne droite de départ et le circuit ou le parcours doivent être modifiés, si nécessaire, pour les adapter aux machines et au niveau des pilotes,
- Les "activités de découverte sportive" doivent être organisées au cours de séries spécifiques d'une durée de 10 minutes maximum, et encadrées par un éducateur sportif présent, tel que défini à l'article 4,
- Le nombre de séance "d'activités de découverte sportive" est limité à 3 par jour avec 1 heure de repos entre chaque séance,
- Le départ s'effectue devant la grille,
- Il peut être établi des classements. Dans ce cas, les classements seront établis à partir d'une appréciation :
 - l'ordre d'arrivée.
 - la tenue vestimentaire du pilote et l'état de sa moto,
 - le comportement du pilote et de ses accompagnateurs à l'égard des règlements, des officiels, de l'éducateur et des autres pilotes,
 - il est recommandé d'établir un barème de points à appliquer en cas de litige, de pénalités

ARTICLE 3 : SITES EDUCATIFS

Les séances éducatives peuvent se dérouler sur des installations de nature différente :

3.1 - Un plateau éducatif sur terrain fermé :

Organisé en zones d'évolution, le plateau éducatif est agréé par l'éducateur sportif tel que défini à l'article 4, en charge de l'encadrement de l'activité, dont le revêtement peut être constitué de bitume, herbe ou stabilisé. Les zones d'évolution doivent permettre une modularité et notamment la mise en place de parcours d'adresse et d'obstacles voire de jeux de ballon.

3.2 - Les circuits fermés :

Les activités peuvent s'organiser sur tout ou partie d'un circuit fermé homologué, tout terrain ou asphalté, y compris ses abords, délimitée et agréé par l'éducateur en charge de la séance.

3.3 - Les zones de trial :

Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et agréés par l'éducateur en charge de la séance.

3.4 - Un parcours fermé :

Les activités peuvent être éventuellement organisées sur des parcours, tel que défini à l'article R331-21 du code du sport, sur des terrains fermés à la circulation publique. Les parcours sont définis et agréés par l'éducateur sportif tel que défini à l'article 4, en charge de l'encadrement de l'activité.

ATTESTATION

Je soussigné, **DEGRAND Sébastien**, Directeur de l'ESAT « Le Jardinnet » certifie ne supporter aucune nuisance sonore émanant du CPMDH situé Avenue des Essarts à Le Cateau, à proximité de notre établissement.

Délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le Cateau,
Le 18/05/2015



ESAT «LE JARDINET»
Avenue des Essarts
59360 Le Cateau
Tél : 03 27 77 53 00



La Gestion Déléguée Durable

Le Cateau-Cis, le 15 Mai 2015,

CENTRE DAVID HAUQUIER
Av des Essarts – BP70
59360 Le Cateau-Cis

Monsieur,

Nous attestons, par la présence, ne constater aucunes gênes sonores relatives à l'activité du centre de pilotage Hauquier, et n'avons pas reçu de plaintes des usagers.

De plus, nous constatons un retour positif lors des animations quad, et lors de la venue des centres de loisirs et centres sociaux sur les fréquentations de l'Espace Nautique.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement,

Sarah MOUGIN
Responsable d'Exploitation
Espace nautique Intercommunal Le Cateau-Cis